

Agriculteurs fragilisés : activez le dispositif ERAF

Le secteur de l'agriculture est aujourd'hui en profonde mutation du fait des variations brutales des coûts des produits, de la hausse significative du coût des intrants, des problèmes sanitaires récurrents, de la diminution tendancielle des aides PAC, du contexte de crise économique mondiale.

Cette crise économique a des conséquences humaines et sociales importantes et les exploitants agricoles, dans cette période de fragilité, ont besoin de soutien pour envisager des restructurations sous peine de se retrouver en difficulté dans les années qui suivent. La complexité et l'urgence des situations rencontrées ont conduit les organismes sociaux, les organismes agricoles et économiques à faire évoluer l'accompagnement offert aux agriculteurs pour aller à la rencontre des plus fragiles tout en tenant compte des spécificités de ce milieu.

Dans ce contexte, la MSA Sud Aquitaine et la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques ont mis en place depuis 2010 un dispositif destiné à détecter de manière précoce les agriculteurs en situation de fragilité et à leur proposer un accompagnement global social, technique et économique dans le cadre d'un travail en réseau pour leur permettre d'élaborer leur propre plan de relance personnalisé.

Un travail d'équipe

Ce dispositif baptisé Ensemble pour la relance des agriculteurs fragilisés (ERAF) consiste à aider les agriculteurs en situation fragile, afin d'éviter que leur situation ne s'aggrave. La particularité de cette démarche est que l'agriculteur doit être à l'initiative de son activation ; il en est acteur. Quand l'agriculteur compose le numéro vert dédié (0800 62 00 69), une assistante de la chambre d'agriculture prend son appel et échange avec lui sur ses difficultés. Une fois que l'assistante a orienté la demande vers les conseillers chambre et MSA du secteur, ceux-ci conviennent rapidement d'un rendez-vous sur l'exploitation. Lors de ce premier entretien avec le conseiller et l'assistante sociale, l'agriculteur trouve l'écoute nécessaire pour exprimer ses difficultés. Une fois engagé dans ce dispositif, l'agriculteur en difficulté est suivi régulièrement ;

selon les causes de la fragilité constatée, l'accompagnement sera différent. Une première aide financière à court terme peut être déclenchée (mise en place éventuelle de la prime d'activité ou du RSA). Dans d'autres cas, c'est un accompagnement psychologique qui va être activé et/ou une aide au répit.

« La particularité du dispositif ERAF est de faire en sorte, par un travail d'équipe définissant des actions précises, organisées et constructives, que les exploitants demeurent ou redeviennent acteurs de leur changement, explique Jean-Philippe Hubert, conseiller d'entreprise à la chambre d'agriculture 64. Ainsi à partir d'un travail de réflexion personnelle, de démarches administratives et relationnelles avec leurs partenaires, ou en s'appuyant sur des documents d'analyse de l'exploitation, ils se retrouvent en capacité de prendre les décisions appropriées pour s'adapter à la situation initialement subie ».

Un numéro vert : 0800 62 00 69

Dans le même temps, le conseiller de la chambre va réaliser une première évaluation de la situation technico-économique de l'exploitation. C'est le plus souvent un travail conjoint entre les conseillers de la chambre, le comptable, l'établissement bancaire, l'organisation de producteurs et l'agriculteur qui va permettre de dresser un état des lieux. L'objectif est de définir ensemble des axes de travail pour prendre des décisions adaptées à la situation : en cas de dégradation de la production laitière, comment améliorer les résultats techniques de l'atelier ovin lait ? Faut-il arrêter un atelier ou au contraire transformer une partie de la production pour dégager plus de valeur ajoutée ? Faut-il que l'un des associés travaille à l'extérieur au moins temporairement ?

« Vous rencontrez des difficultés liées à votre exploitation, une baisse de revenus, une situation d'isolement, des problèmes sanitaires... contactez-nous sans tarder au 0800 62 00 69. Cet accompagnement est totalement gratuit pour l'agriculteur (prise en charge par la chambre d'agriculture et le conseil départemental). »



Claire Ramezi,
directrice de service
chambre d'agriculture des
Pyrénées-Atlantiques



Face aux crises ou aux perturbations géopolitiques, les exploitations agricoles sont de plus en plus fragilisées.

Rebond

Des soucis de santé et une crise laitière sans précédent

Un élevage laitier dans les Pyrénées-Atlantiques : 48 vaches, un quota de 380 000 litres. Une trentaine d'hectares de maïs, de l'herbe et quelques ha de vigne. Aux commandes de cette exploitation, Jean et Marie. Marie a depuis quelques années des problèmes de santé. La crise laitière accompagnée d'une fragilité sanitaire sur le troupeau ont fait le reste. « En moins d'un an, notre revenu a été divisé par deux, explique Jean. On ne pouvait plus régler les factures. On n'arrivait même plus à couvrir les frais d'aliments des vaches. Pour tout dire, on s'est même demandé si nous allions continuer le lait ». Mais, d'un caractère volontaire, ils ont choisi d'essayer encore. Ils ont donc tenté le numéro vert d'ERAF.



ABONNEZ-VOUS !

Appelez au **05 59 30 80 41**
ou par mail abonnement@lesillon.info

À partir de
11 € 50
/mois

Suivez l'information agricole à tout moment !

Le Sillon vous propose plusieurs supports de communication pour rester connecté où que vous soyez !



Le Sillon



lesillon.info



facebook.com/
lesillon.info



www.instagram.com/
le_sillon_info



www.twitter.com/
lesillon_info



www.linkedin.com/
lesillon



https://www.youtube.com/
channel/UC1Smt1QRb-
NTEQFRXAPd60kg

« Ne perdez rien de l'actualité! »